

La vie à...

# La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S

Juin 2023



## COURS DE YOGA

avec LISON LEBLANC

Une enseignante de yoga cumulant plus de  
750 heures de formation

Mardis 19h à 20h

au gymnase du centre SYNAGRI

Les inscriptions doivent  
être faites par courriel à  
[lison.leblanc@hotmail.com](mailto:lison.leblanc@hotmail.com)

La session comprend  
6 cours, au coût de 10\$ chacun

27 juin	8 août
4 juillet	15 août
11 juillet	22 août

Bienvenue à tous les niveaux



## À LA MAIRIE



Louise Arpin  
Mairesse  
450 779-9104  
450 796-2317 poste 1812



G.-Étienne Bernard  
Conseiller #01  
450 796-5734



Mélanie Simard  
Conseillère #02  
450 488-0057



Frédéric Lussier  
Conseiller #03  
450 278-2962



Rosaire Phaneuf  
Conseiller #04  
450 488-0593



Myriam La Frenière  
Conseillère #05  
450 701-0167



Jean Provost  
Conseiller #06  
450 796-5603

### Directrice générale :

Mme Josiane Marchand, poste 1801  
dg@municipalitelapresentation.qc.ca

### Greffière-trésorière adjointe :

Mme Guylaine Giguère, poste 1811  
adjointe@municipalitelapresentation.qc.ca

### Adjointe administrative :

Mme Chantal Robert, poste 1802  
admin@municipalitelapresentation.qc.ca

### Secrétaire-réceptionniste :

Mme Karine Rocheleau, poste 1804  
secrétaire@municipalitelapresentation.qc.ca

### Voirie :

M. Yves Bérard, Responsable de voirie  
450 513-2317

M. Henri Blickensdorfer, employé de voirie  
450 771-7853

M. François Castonguay, employé de voirie

### Urbanisme :

Mme Sabrina Bayard, poste 1803  
batiment@municipalitelapresentation.qc.ca

### Coordonnatrice des loisirs :

Mme Marie-Soleil Gaudreau, poste 1805  
loisirs@municipalitelapresentation.qc.ca

## NUMÉROS UTILES



Bureau municipal :  
772 rue Principale,  
La Présentation (Québec) J0H 1B0  
Tél. : 450 796-2317  
Télé. : 450 796-1707  
www.municipalitelapresentation.qc.ca  
f Municipalité La Présentation

Urgence :  
Fin de semaine ou jours fériés  
Cellulaire : 450 513-2317

### Heures de bureau :

Du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 15  
et le vendredi de 8 h à midi.

Location du Pavillon des loisirs  
450 796-2317 poste 1805

Pompiers – Police – Ambulance  
911 ou à partir d'un cellulaire : \*4141

Hôpital  
450 771-3333

Déneigement  
Transports Philippe Desgranges inc.  
450-771-8712

Animaux – SPA Drummondville  
1 855 472-5700

Gestion des matières résiduelles  
Régie intermunicipale Acton  
et des Maskoutains  
(domestique, recyclables et organique)  
450 774-2350

Bureau de poste  
782, rue Principale  
450 796-1293

### MRC des Maskoutains

Administration générale 450 774-3141  
Évaluation foncière 450 774-3141  
Gestion des cours d'eau 450 774-3141  
Transport adapté 450 774-8810

Presbytère  
450 796-3688

Député de Saint-Hyacinthe Bagot

**Simon-Pierre Savard-Tremblay**  
2710, rue Bachand, bureau 108  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8B6  
Tél. : 450 771-0505 | Télé. : 450 771-0767  
simon-pierre.savard-tremblay@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe

**Mme Chantal Soucy**  
2685, boul. Casavant Ouest, bureau 215  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2B8  
Tél. : 450 773-0550  
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

## COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois.  
Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités  
à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois.

Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés  
(JPG ou BMP) par courriel à : [secrétaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secrétaire@municipalitelapresentation.qc.ca)

**POUR INFORMATIONS : 450 796-2317, POSTE 1804**

## Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

### Publicité Noir et blanc

1 page : 1 080.00 \$ (ou 120.00 \$/mois)  
1/2 page : 540.00 \$ (ou 60.00 \$/mois)  
1/4 page : 300.00 \$ (ou 30.00 \$/mois)  
1/8 page : 150.00 \$ (ou 15.00 \$/mois)

### Publicité Couleur (à l'arrière)

1 page : 1 900.00 \$ (ou 200.00 \$/mois)  
1/2 page : 1 000.00 \$ (ou 100.00 \$/mois)  
1/4 page : 500.00 \$ (ou 50.00 \$/mois)  
1/8 page : 250.00 \$ (ou 25.00 \$/mois)

Conception et impression du journal : Impressions KLM – 450 795-3219

## LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

le 26 juin et  
le 3 juillet 2023



## STATIONNEMENT INTERDIT

Il est interdit de stationner son véhicule dans la zone réservée à la piste cyclable.



## INSPECTRICE EN BÂTIMENTS












### VACANCES ESTIVALES

Veillez prendre note que l'inspectrice en bâtiments, Madame Sabrina Bayard, sera en vacances du **14 août** au **1<sup>er</sup> septembre 2023**.



## CALENDRIER DU MOIS

### JUILLET 2023

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						<b>1</b> Fête du Canada
<b>2</b>	 <b>3</b> Bureau municipal <b>FERMÉ</b>	 <b>4</b> Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30	 <b>5</b> Matières recyclables	 <b>6</b> Matières organiques	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	 <b>12</b> GROS REBUTS Résidus domestiques	 <b>13</b> Matières organiques	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>16</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	 <b>19</b> Matières recyclables	 <b>20</b> Matières organiques	<b>21</b>	<b>22</b>
<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	 <b>26</b> Résidus domestiques	 <b>27</b> Matières organiques	<b>28</b>	<b>29</b>
<b>30</b>	<b>31</b>					



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 juin 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Myriam La Frenière

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

## 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

## 2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 119-06-23

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022
9. Affectation de surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté pour l'année 2022
10. Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants
11. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 316 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023
12. Règlements d'emprunt numéros 10-133, 11-151 et 10-131 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
13. Construction du garage municipal – Paiement suite au décompte #8
14. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Paiement suite au décompte #1 et approbation des directives de changement
15. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Mandat à Tania Slobodian, Designer de jardin pour la conception de plan pour l'aménagement des espaces vert
16. Avis de motion – Projet de règlement numéro 297-23 déterminant

- le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
17. Présentation du projet de règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
  18. MRC des Maskoutains – Fonds Région et Ruralité, Volet 4 – Demande d'aide financière – Étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur le territoire
  19. Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui
  20. Contrat de déneigement des routes – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
  21. Contrat de déneigement et de déglacage rang des Grands-Étangs – Ministère des Transports et de la Mobilité durable
  22. Modification de la résolution numéro 110-05-23 – Changement de trois bornes-fontaines
  23. Mise à jour du plan de gestion de débordement – Mandat à la firme d'ingénierie Lasalle, NHC
  24. Proposition de services professionnels pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées et pour l'échantillonnage de l'eau potable et usée – Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
  25. Installation d'une vanne contre-pression aux étangs aérés – Mandat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
  26. Vérification du système de mesure de débit d'eaux usées – Mandat à la compagnie Simo management inc.
  27. Avis de motion – Règlement numéro 298-23 modifiant le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
  28. Présentation d'un projet de Règlement numéro 298-23 modifiant le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
  29. Groupe de géomatique Azimut inc. – Soutien technique pour la mise à jour de notre logiciel Goinfra – Mandat
  30. Demande de modification au règlement d'urbanisme – Projet domiciliaire de 41 logements dans la zone CH-201, rue Audette
  31. Demande de permis de construction dans la zone H-127 régie par un PIIA – Lot 6 087 711 – Décision suite aux recommandations du CCU
  32. Construction de deux terrains de tennis – Contrôle qualitatif des matériaux – Mandat à Laboratoire de la Montérégie
  33. Vérification des antécédents judiciaires pour le personnel du camp de jour – Autorisation
  34. Terrain de baseball – Modification de la boîte de frappeur
  35. Divers
  36. Dépôt de la correspondance
  37. Levée de l'assemblée

## 3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 120-06-23

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023, tel que rédigé.

## 4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-23

## PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2300133	D	Fonds d'information sur le territoire Mutation avril	5,00 \$
C2300134	D	Rona Inc. Rép. bancs estrades et filets	171,21 \$
C2300135	D	Petite Caisse Remb. petite caisse réception	309,65 \$
C2300136	R	Lussier Aurèle Balayage trottoirs, pistes cycl.	500,00 \$
C2300137	D	Aquatech Société de gestion de l'eau Inc. Prélèvement eau potable avril	432,94 \$
C2300137	D	Aquatech Société de gestion de l'eau Inc. Traitement eaux usées avril	1 617,55 \$
C2300138	D	Clairon Régionale Saint-Hyacinthe Appel d'off. déneigement routes	509,11 \$
C2300139	I	Groupe Maskatel Internet Pavillon 2-05/01-06	63,18 \$
C2300140	R	SPA Drummond Contrôle animalier vers 1/2	4 803,60 \$
C2300141	D	Gélinas Carole Volume prêts à rester seul	18,00 \$
C2300142	D	Constructo - SE@O Appel d'offres terrains tennis	17,11 \$
C2300143	R	NMP Golf Construction Inc. Nettoyage fossés Salvail Sud	2 503,10 \$
C2300144	I	Réseau internet Maskoutains Téléphone IP mai	254,09 \$
C2300145	R	Consumaj Inc. Cont. qualitatif & surv. Gagnon/Giasson	6 996,23 \$
C2300146	D	Thomson Reuters Canada MAJ 54 Aménagement urbanisme	177,45 \$
C2300147	D	9296-2133 Québec Inc. (Affiliated Sports) Vêtements de soccer	1 333,98 \$
C2300148	D	Ministre des Finances Permis alimentaires St-Jean-Baptiste	37,00 \$
C2300149	D	Leblanc Lison Cours Yoga printemps vers. 1/2	2 344,00 \$
L2300044	I	Cogéco connexion Inc. Internet garage du 15-04/15-05	86,18 \$
L2300045	I	Télébec Télécopieur 10-04/9-05	98,86 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Piste cycl. Érables 17-02/19-04	9,07 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Centre Synagri 21-03/21-04	2 263,24 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Dek Hockey 15-02/17-04	192,95 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Pavillon loisirs 15-02/17-04	1 157,00 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Terrain loisirs 15-02/17-04	304,29 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Rue Lépine 15-02/17-04	29,81 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Halte-vélo 16-02/18-04	59,80 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Terrain tennis 16-02/18-04	93,83 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Piste cycl. CAG 16-02/18-04	83,59 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Éclairage public avril	1 183,04 \$
L2300046	I	Hydro-Québec Terrain soccer 23-03/24-04	16,97 \$
L2300047	I	Ministre du Revenu du Québec DAS Provincial avril	16 011,70 \$

L2300048	I	Agence des Douanes et Revenu DAS Fédéral avril	5 881,29 \$
L2300049	D	CNESST Intérêts frais gestion 2023	7,01 \$
L2300050	I	Retraite Québec Régime de retraite élus avril	1 146,33 \$
L2300051	I	Desjardins Sécurité Financière REER Employés avril	2 401,20 \$
L2300052	I	Banque Royale du Canada Remb. Cap. & int. F-150 mai	882,11 \$
L2300053	D	Services de carte Desjardins Remboursement visa avril	1 381,61 \$
L2300054	I	Bell Mobilité Inc. Cellulaires voirie mai	108,00 \$
P2300135	D	M.R.C. des Maskoutains Carte territoire modif zonage	158,67 \$
P2300136	D	Eurofins Environex Analyses eaux usées avril	308,71 \$
P2300136	D	Eurofins Environex Analyses eau potable avril	315,61 \$
P2300137	D	Ville de Saint-Hyacinthe Cour régional 01-01/31-03	272,95 \$
P2300138	D	Accès Info Enr. Ouverture de ports / garage	52,89 \$
P2300139	R	LeProhon Ent. & clim. Synagri vers. 1/2	751,94 \$
P2300140	R	Transport Philippe Desgranges Inc. Déneigement routes vers. 6/6	44 092,91 \$
P2300141	D	Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL Hon. prof. dossier général	2 299,50 \$
P2300142	D	Groupe Maska Inc. Équipement / garage	505,49 \$
P2300143	R	Santinel Inc. Formation secourisme CDJ	62,67 \$
P2300144	R	JY Tremblay Arpenteur géomètre Cert de piquetage Gagnon/Giasson	1 049,78 \$
P2300145	I	Desjardins Sécurité Financière Assurance collective avril	3 170,27 \$
P2300146	D	Solutions Tootelo Inc. Syst. alerte 01-05-23/30-04-24	2 701,91 \$
P2300147	D	9018-9135 Québec Inc. (Ninja Factory) Sortie camp de jour vers. 2/2	524,57 \$
			<b>111 758,95 \$</b>

Salaires versés pour le mois de mai 2023 : **69 066,34\$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

## COMPTES À PAYER

Rona Inc.		
Réparation porte Centre Synagri		109,52 \$
Rona Inc.		
Ruban à mesurer / loisirs		43,68 \$
Rona Inc.		
Réparation réservoir jeux d'eau		32,76 \$
Rona Inc.		
Gants / voirie		9,14 \$
Linde Canada Inc.		
Oxygène location bouteille / garage		44,52 \$
Ministre des Finances		
Sûreté du Québec vers. 1/2		219 726,00 \$
Groupe Sports-Inter Plus		
But de baseball double		304,63 \$

# PROCÈS-VERBAL | Séance du 6 juin 2023

Municipalité de Saint-Jude	
Abratif & déneig Gr-Ligne 2021-2022	7 140,25 \$
JLD-Laguë	
Lame/ tracteur à gazon	415,16 \$
Bardier Mario	
Capture 6 castors & inspection	2 490,00 \$
Entreprises SRM Leblanc Inc.	
Engrais à gazon baseball & soccer	551,88 \$
NMP Golf Construction Inc.	
Nettoyage des fossés Salvail Sud	6 889,76 \$
BB Moteur	
Fil / taille-haies	57,43 \$
Paquin Richard	
Signaleur nettoyage des fossés Salvail S.	275,00 \$
Charron Lyette	
Subvention baril de pluie	50,00 \$
Municipalité de Saint-Simon	
Hébergement RDV loisirs rural	175,06 \$
9078-3184 Québec Inc. (It Cloud)	
Augmenter licences sécurité	108,72 \$
Banque Royale du Canada	
Remb. Cap. & int. F-150 juin	882,11 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	
Sulfate d'aluminium	6 798,22 \$
M.R.C. Des Maskoutains	
Q.P. Vers. 2/3	78 128,00 \$
M.R.C. Des Maskoutains	
Hon. ingénieur travaux Grand Rang	362,25 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	
Essence véhicules voirie	2 013,78 \$
Régie de L'A.I.B.R.	
Eau consommée 31-03 au 26-04	18 739,76 \$
Ass. des directeurs municipaux du Québec	
Webinaire acquérir immeubles DG	143,72 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	
Pierres Nettoyage fossés Salvail Sud	13 960,13 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	
Pierres cabane baseball	173,93 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	
Pierres stationnement Centre Synagri	426,59 \$
Ressorts Maska Inc.	
Inspection 6 roues & vignette	214,08 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	
Poussière de marbre	743,70 \$
Accès Info Enr.	
Config ordinateur adj & tablette garage	211,56 \$
Accès Info Enr.	
Batterie onduleur & moniteur	490,84 \$
Buropro Citation	
Sous-chaises / bureaux administratifs	334,83 \$
Buropro Citation	
Fournitures de bureau	151,92 \$
Buropro Citation	
Copies du 25-04/25-05	193,44 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Bacs bruns (20) bacs verts (10)	3 594,20 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières organiques mai	7 768,72 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Matières recyclables mai	7 130,89 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	
Résidus domestiques mai	10 266,17 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	
Veste sécurité responsable voirie	80,70 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	
Vestes sécurité signaleur	189,62 \$

Excavation Luc Beauregard Inc.	
Transport de pierre stat. Centre Synagri	223,79 \$
Kréatif	
Renouvel. domaine 01-06-2/31-05-24	341,46 \$
Impression KLM	
Journaux municipaux mai	1 370,50 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	
Paillis aire de jeux & terre	1 747,62 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	
Terre pour réparation ponceau Salvail S.	206,96 \$
9005-0196 Québec Inc. (S.G. Design)	
Autocollants numéros civiques	338,03 \$
Lavage des vitres Hydroxique	
Lavage des vitres bureau municipal	132,22 \$
Atelier Tanguay	
Entretien débroussailleuse	135,65 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Gants & sacs à déchets / garage	175,90 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Savon & distributeur à main / halte-vélo	156,03 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Distributeur à main / pavillon	49,72 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	
Brosse et support /cabinet Loisirs	7,60 \$
	<b>396 308,15 \$</b>

## MONTANTS ENCAISSÉS EN MAI 2023

Taxes et droits de mutations	165 538,99 \$
Permis émis	1 520,00 \$
Inscriptions camp de jour	7 313,00 \$
Inscriptions Loisirs et culture	1 860,00 \$
Location Pavillon & terrain	450,00 \$
Location locaux GCC - activités Diverses	595,00 \$
Dek Hockey – Électricité du 15-12-2021 au 15-12-2022	3 499,94 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	363,85 \$
Paiement comptant règlement d'emprunt	5 169,37 \$
Loyer bureau poste mai & juin 2023	750,00 \$
Dek Hockey – Réparation gazon – Ensemencement et engrais	150,00 \$
Vente épinglette	6,06 \$
Revenus divers événements – Fête nationale du Québec	456,00 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>187 672,21 \$</b>

## Dépôts Directs

Intérêts compte chèques et compte avantage mai 2023	5 043,03 \$
Ristourne	1 152,03 \$
Ministère des Transports – Subvention	
Déneigement tranche 3 et 4	8 052,82 \$
Ministère de l'Agriculture (MAPAQ) remboursement	
Taxation annuelle 2023	1 215 193,26 \$
Ministère des Affaires municipales – TVQ	40 594,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains –	
Remboursement TPS-TVQ février	1 707,21 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>1 271 742,35 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 459 414,56 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mai 2023 pour un mon-

tant total de 111 758,98\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mai 2023 au montant total de 69 066,34\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juin 2023, au montant total de 396 308,15 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mai 2023, au montant de 1 459 414,56 \$.

## 5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, n'était pas présente lors de la séance du mois de mai 2023.

– Discussions à propos de divers dossiers.

## 7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

– Prochaine fête : Saint-Jean-Baptiste. Nous vous attendons en grand nombre au terrain des loisirs.

## 8- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'avis public du 29 mai 2023 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal;

Monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, M.SC. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2022, tel que présenté, indiquant des revenus de 4 890 035 \$, des dépenses au montant de 4 621 334 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 379 192 \$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 501 830 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 1 981 877 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	1 034 451 \$
Surplus affecté à la vidange des boues :	47 984 \$
Surplus affecté aux allocations de départ :	8 435 \$
Surplus affecté au centre Synagri :	129 842 \$
Surplus pour l'aménag. de 2 terrains de tennis	286 250 \$
Budget an prochain (2023) :	474 915 \$
<b>TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2022 :</b>	<b>1 981 877 \$</b>

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## 9- AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2022 RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-23

Considérant le surplus au 31 décembre 2022 suite au dépôt du dossier de vérification;

Considérant que les revenus et les dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2022, présentant un surplus d'opération au montant de 15 634\$ et autoriser l'affectation de la somme de 15 634 \$ au surplus accumulé, portant ainsi le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 47 984,17\$ \$ pour l'année 2022.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 1 230\$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'allocation de départ des élus à 8 435\$ pour l'année 2022.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 25 586\$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'entretien du Centre Synagri à 129 842\$ pour l'année 2022.

## 10- DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

Afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, à titre de mairesse de la Municipalité de la Présentation, je viens présenter à l'ensemble des contribuables un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022. Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du journal municipal.

## 11- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 316 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-23

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 316 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
06-84	90 400 \$
10-133	84 530 \$
11-151	141 770 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 10-133 et 11-151,

la Municipalité de La Présentation souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de La Présentation avait le 12 juin 2023, un emprunt au montant de 386 500 \$, sur un emprunt original de 978 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151;

Attendu que, en date du 12 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 juin 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	34 500 \$	
2025.	36 200 \$	
2026.	37 800 \$	
2027.	39 800 \$	
2028.	41 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	126 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 10-133 et 11-151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2023, le terme original des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151, soit prolongé de 1 jour.

## 12- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 10-133, 11-151 ET 10-131 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-23

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2023, au montant de 316 700 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 500 \$	5,25000 %	2024
36 200 \$	5,00000 %	2025
37 800 \$	4,70000 %	2026
39 800 \$	4,70000 %	2027
168 400 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,59300 Coût réel : 5,14781 %

### 2 BANQUE ROYALE DU CANADA

34 500 \$	5,16000 %	2024
36 200 \$	5,16000 %	2025
37 800 \$	5,16000 %	2026
39 800 \$	5,16000 %	2027
168 400 \$	5,16000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,16000 %

### 3 CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT HYACINTHE

34 500 \$	5,21000 %	2024
36 200 \$	5,21000 %	2025
37 800 \$	5,21000 %	2026
39 800 \$	5,21000 %	2027
168 400 \$	5,21000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,21000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2023 au montant de 316 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151. Ces billets sont émis au prix de 98,59300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

## 13- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #8 RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-23

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro



270-21 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2021;

Considérant le décompte progressif numéro 8 présenté par Construction Sorel Ltée et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du garage municipal);

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 8 et le paiement à Construction Sorel Ltée d'une somme de 40 543,74 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du garage municipal. Le paiement du décompte sera fait sur l'obtention des quittances.

**14- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #1 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-23**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant le décompte progressif numéro 1 présenté par Bertrand Mathieu Ltée et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 1 et le paiement à Bertrand Mathieu d'une somme de 659 986,19 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson.

**15- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOUTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – MANDAT À TANIA SLOBODIAN, DESIGNER DE JARDIN POUR LA CONCEPTION DE PLAN POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 127-06-23**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant que la Municipalité souhaite implanter quelques arbres et arbustes dans l'emprise de la rue à certains endroits;

Considérant l'offre de service proposer par Tania Slobodian, en date du 1<sup>er</sup> juin 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat à Tania Slobodian pour la conception de plan d'aménagement dans le cadre du projet de remplacement de la conduite

d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson, selon les taux horaires actuels soit :

- 70 \$/heure pour la technique;
- 85 \$/heure pour la conception.

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**16- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS**

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

L'objet de ce règlement permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 297-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**17- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 128-06-23**

ATTENDU la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* en date du 10 juin 2022;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* vise à octroyer de nouveaux pouvoirs aux municipalités du Québec dont celui de se prévaloir d'un droit de préemption sur un immeuble;

ATTENDU QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) encadrent désormais l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permettra notamment à la Municipalité de La Présentation de réaliser différents projets au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE chacun des propriétaires des immeubles préalablement identifiés par la Municipalité sera avisé de l'assujettissement de leur im-

meuble au droit de préemption par la notification d'un avis;

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis* a été donné le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le « *Règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## **18- MRC DES MASKOUTAINS – FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 4 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 129-06-23**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la Municipalité désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

## **19- EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE – DEMANDE D'APPUI RÉSOLUTION NUMÉRO 130-06-23**

Considérant que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de discuter de la possibilité de réaliser un projet de lien cyclable;

Considérant que le 25 août 2022, la MRC des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'Infrastructure Canada;

Considérant que le montant alloué dans le cadre du Fonds pour le transport actif est de 50 000 \$ et que la démarche est en cours;

Considérant qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

Considérant que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montréalais et estrien;

Considérant que 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains est situé en zone agricole et qu'il est très difficile de réaliser un développement cyclable, car les options pour y arriver sont peu nombreuses;

Considérant que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

Considérant qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une Signature régionale;

Considérant que le projet permettrait de connecter les deux villes de la MRC des Maskoutains, soit Saint Hyacinthe et Saint-Pie, à la Route des Champs;

Considérant que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estriade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

Considérant que ce nouvel accès aurait pour effet immédiat de désenclaver la grande région de Saint Hyacinthe;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la MRC des Maskoutains dans leur projet de développement d'une piste cyclable en site propre sur l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

## **20- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS RÉSOLUTION NUMÉRO 131-06-23**

Considérant que la résolution numéro 79-04-23, adoptée le 4 avril 2023, approuve les devis et autorise l'appel d'offres public pour les travaux de déneigement des routes;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 30 mai 2023, et que trois soumissionnaires ont déposé une soumission;

Considérant qu'il y avait trois options dans le contrat, soit 1 an, 2 ans ou 3 ans;

Considérant que la soumission retenue est conforme aux exigences de la Municipalité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de Dénéigement des routes pour les 3 prochaines saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à Transport Philippe Desgranges Inc., au montant total de 791 998,89 \$, excluant les taxes;

De confirmer que la présente résolution et les documents d'appel d'offres deviennent le contrat liant les parties pour l'exécution des travaux;

## **21- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE RANG DES GRANDS-ÉTANGS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE RÉSOLUTION NUMÉRO 132-06-23**

Considérant que le renouvellement du contrat avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglçage du rang des Grands-Étangs vient à échéance;

Considérant les nouvelles caractéristiques au contrat;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les nouvelles caractéristiques décrites dans la lettre du 28 avril 2023 pour le déneigement et le déglçage du rang des Grands Étangs pour la prochaine saison du 25 octobre 2023 au 10 avril 2024;

D'autoriser Madame Louise Arpin, mairesse ou Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière ou Madame Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe a signé les documents relatifs à ce contrat.

## **22- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-23 – CHANGEMENT DE TROIS BORNES-FONTAINES RÉSOLUTION NUMÉRO 133-06-23**

Considérant la résolution numéro 110-05-23 adoptée le 2 mai 2023 concernant l'octroi d'un mandat pour la réparation de trois bornes-fontaines ;

Considérant qu'une modification doit être effectuée concernant le nom de l'entrepreneur qui a obtenu le contrat ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 110-05-23 pour octroyer le contrat à Bertrand Mathieu Ltée, pour la réparation des 3 bornes-fontaines à taux horaire, selon l'équipement utilisé ;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

## **23- MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DE DÉBOREMENT – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURIE LASALLE, NHC RÉSOLUTION NUMÉRO 134-06-23**

Considérant la résolution numéro 264-12-19 qui adopte notre plan de gestion de débordement crée par la firme d'ingénierie Lasalle, NHC,

Considérant que nous devons mettre à jour notre plan de gestion de

débordement pour nous informer de l'estimation des débits libérés à la suite de la séparation des réseaux unitaires des rues Gagnon et Giasson;

Considérant la proposition budgétaire de la firme Lasalle NHC en date du 5 juin 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la firme d'ingénierie Lasalle NHC, pour la mise à jour de notre plan de gestion de débordements, au coût d'environ 3 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

## **24- PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET LE SUIVI DE L'USINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE ET USÉE – AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 135-06-23**

Considérant la nouvelle proposition de service professionnel pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées, l'échantillonnage de l'eau potable et usée de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

Considérant que cette entente prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la nouvelle entente, de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc., du 1<sup>er</sup> mars 2023, proposition numéro 20230210, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées, l'échantillonnage de l'eau potable et usée, au montant forfaitaire annuel de 27 252 \$, taxes en sus, selon les services inscrits dans l'entente.

D'autoriser le paiement mensuel à compté du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **25- INSTALLATION D'UNE VANNE CONTRE-PRESSION AUX ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 136-06-23**

Considérant que nous devons faire installer une vanne de contre-pression aux étangs aérés;

Considérant la proposition de service de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour l'installation d'une vanne de contre-pression, aux étangs aérés, pour un montant d'environ 1 900 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

## 26- VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À LA COMPAGNIE SIMO MANAGEMENT INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 137-06-23

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement;

Considérant l'offre de service de Simo management Inc. en date du 17 février 2023;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Simo management Inc. pour la vérification de la précision du système de mesure de débit d'eau usée pour un montant forfaitaire de 943 \$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

## 27- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 298-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 298-23 modifiant certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité de La Présentation.

L'objet de ce règlement a pour effet d'interdire la collecte de tous les produits visés par le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, au fur et à mesure de leur introduction.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 298-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

## 28- PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 138-06-23

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette*

officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie;

ATTENDU QUE l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juin 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

### 1. **D'AJOUTER, À L'ARTICLE 2.7 MATIÈRES NON ADMISSIBLES, L'ITEM SUIVANT :**

2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

### 2. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Louise Arpin  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière

## 29- GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE LOGICIEL GOINFRA – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 139-06-23

Considérant que nous devons mettre à jour notre logiciel Goinfra;

Considérant la soumission de Groupe de géomatique Azimut inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Groupe de géomatique Azimut inc. à nous accorder une banque d'heures pour le soutien et la production de données dans Goinfra, pour un montant d'environ 3 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

## 30- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME – PROJET DOMICILIAIRE DE 41 LOGEMENTS DANS LA ZONE CH-201, RUE AUDETTE RÉSOLUTION NUMÉRO 140-06-23

Considérant qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée à la Municipalité en bonne et due forme, le 08 mai 2023 par L'établi – Architecture et Design, mandataire de J.L. Michon Transports inc ;

Considérant que les frais de 750 \$ exigibles pour le dépôt d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme ont été acquittés par le demandeur ;

Considérant que la demande vise la modification du nombre de cases minimales exigées par logement, le taux d'occupation au sol et les usages autorisés dans la zone CH-201 ainsi que la superficie minimale exigée pour un lot desservi ;

Considérant que le nombre minimal de cases de stationnement exigé à l'article 20.9 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 2 cases par logement alors que le projet propose 1,5 case par logement ;

Considérant que le taux maximal d'occupation au sol prescrit à la grille de spécification de la zone CH-201 constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 30 % alors que le projet propose un taux d'occupation au sol de 36 % ;

Considérant que le nombre de logements maximal prescrit dans la zone CH-201 constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 3 (trifamiliale) alors que le projet propose un 41 logements ;

Considérant que la superficie minimale exigée pour un lot desservi accueillant un projet résidentiel de plus de 4 logements est de 150m<sup>2</sup> par logement, soit un total de 6150 m<sup>2</sup> pour 41 logements et que le terrain présente une superficie de 5015,20 m<sup>2</sup> ;

Considérant que les Élus considèrent que le projet est beaucoup trop imposant pour son milieu d'insertion;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De ne pas donner suite à la demande de modification au Règlement d'urbanisme numéro 06-81, déposé à la Municipalité par L'établi – Architecture et Design, mandataire de J.L. Michon Transports inc ;

De rembourser un montant de 500 \$ au demandeur, tel qu'il est stipulé à l'article 3 du Règlement numéro 447 portant sur la tarification exigible lors d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme.

## 31- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA – LOT 6 087 711 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU RÉSOLUTION NUMÉRO 141-06-23

*Monsieur Frédéric Lussier mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote*

Considérant qu'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée dans la zone H-127 a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la Présentation par monsieur Frédéric Lussier;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 29 mai 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à la majorité

D'approuver les plans numéro 23-131, préparés par L'établi – Architecture et Design en date du 24 mai 2023, déposés au bureau municipal par Madame Hélène Denis, le 24 mai 2023, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 087 711, situé dans la zone H-127.

## 32- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MANDAT À LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE RÉSOLUTION NUMÉRO 142-06-23

Considérant la résolution numéro 88-04-23 adoptée le 4 avril 2023 octroyant le mandat à un entrepreneur pour la construction des terrains de tennis;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un laboratoire pour effectuer divers tests (compaction, masse volumétrique, compression, planimétrie, etc.) durant la construction;

Considérant la proposition de service présenter par le Laboratoire de la Montérégie;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater le Laboratoire de la Montérégie pour effectuer divers tests de sol durant les travaux de construction de deux terrains de tennis, au coût de 6 896,78\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

## 33- VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR – AUTORISATION RÉSOLUTION NUMÉRO 143-06-23

Considérant que la Municipalité doit embaucher plusieurs étudiants pour le camp de jour;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de vérifier les antécédents judiciaires des étudiants;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Josiane Marchand, directrice générale pour les demandes de vérification des antécédents judiciaires.

## 34- TERRAIN DE BASEBALL – MODIFICATION DE LA BOÎTE DE FRAPPEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 144-06-23

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au sol de la boîte de frappeur;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériel de la compagnie Savaria Matériaux paysagers Ltée, au montant d'environ 1 150\$, plus les taxes et que les travaux soient effectués par nos employés de voirie.

## 35- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

## 36- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 mai 2023
- MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 avril 2023
- MRC – Résolution numéro 23-05-128 – Règlement numéro 22-611 – DNM – Adoption par renvoi
- MRC – Résolution numéro 23-05-148 – Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui
- MRC – Résolution numéro CA 23-04-33 – Examen de conformité – Règlement numéro 296-23 – La Présentation – Approbation
- MRC – Règlement d'emprunt numéro 23-630 autorisant une dépense au montant de 6 000 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble et décrétant un emprunt de 6 660 000\$ pour en assumer les coûts
- RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 avril 2023
- RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 24 mai 2023
- RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2023
- RIAM – Résolution numéro 23-055 – Règlement numéro 51 modifiant le règlement numéro 135 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie
- MUNICIPALITÉ DE Montcerf-Lytton –**  
2023-03-57 – Demande d'appui de la Municipalité de La Présentation – Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – Assurances – Résolution numéro 10-01-23
- MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN –**  
R23-04-066 – Demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
- MRC ABITIBI –**  
AG-074-04-2023 – Municipalité de La Présentation – Demande d'appui – Demande de bonification des programmes gouvernementaux
- MUNICIPALITÉ DE LA REINE –**  
23-05-91 – Résolution d'appui bâtiments patrimoniaux / Assurances – ministère de la Culture et des Communications
- MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD –**  
Résolution 23-05-88 – Demande au ministère de la Culture et

des Communications – Pour garantir l'assurabilité de tous les bâtiments patrimoniaux à coût raisonnable

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES –

23-05-93 – 8.7 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE –

Résolution numéro 142-05-2023 – Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impact de la non-signification des constats d'infraction émis pour la Sûreté du Québec – Dénonciation – Appui

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE –

Résolution numéro 147-05-2023 – MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Accord avec l'étude – Approbation

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE –

Résolution 148-05-2023 – Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal – Appui

## VILLE DE SAINT-PIE –

Résolution 32-05-2023 – 12.1.1 Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec – Dénonciation

## MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT –

Résolution numéro 2023-05-45 – ministre de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON –

Résolution numéro 119-05-2023 – Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

## MRC DE PIERRE-DE SAUREL –

Résolution numéro 2023-05-154 – Appui demande de bonification des programmes gouvernementaux

## 37- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 145-06-23

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 01.

Louise Arpin  
Mairesse

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022

Chères Présentationnoises,  
Chers Présentationnois,

Le Code municipal du Québec prévoit diverses obligations pour une municipalité et un conseil municipal. Parmi ces obligations, la mairesse doit vous présenter annuellement les faits saillants du rapport financier de la dernière année. Conséquemment, c'est avec plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier 2022. Cet exercice de reddition de comptes sur les finances municipales vise à vous informer, en toute transparence des choix financiers qui ont guidé nos décisions au cours de la dernière année et de la situation financière actuelle. Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, elle comprend la rémunération des élus municipaux à la section S-45 du rapport. Les états financiers 2022 ont été vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et déposés à la séance du conseil municipal du 6 juin 2023. Ce rapport sera publié dans le journal municipal et sur le site internet de la Municipalité.

### 1. RAPPEL SOMMAIRE DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Le rapport financier pour l'année 2022, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont été déposés au Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 avril 2023.

Le rapport financier indiquait, au 31 décembre 2022, des revenus de 4 743 972 \$, des dépenses de 4 621 334 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 379 192 \$ laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 501 830 \$, portant ainsi les **surplus accumulés affectés et non affectés à 1 034 451 \$**, totalisant une répartition des fonds comme suit :

- Surplus accumulé non affecté : 1 034 451 \$
- Surplus affecté aménagement terrain 286 250 \$
- Surplus affecté pour vidange des boues : 47 984 \$
- Surplus affecté pour allocation de départ des élus : 8 435 \$
- Surplus affecté au centre Synagri 129 842 \$
- Budget an prochain (2023) 474 915 \$

**TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2022 : 1 981 877 \$**

La création d'un surplus affecté au montant de 286 250 \$ a été créé pour le projet d'aménagement des deux terrains de tennis qui sera réalisé en 2023.

Un surplus de 15 634 \$ pour un total du surplus affecté de 47 984 \$ pour la vidange des boues. En 2022, nous avons prévus la vidange des étangs aérés qui a été reporté en 2023.

### QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

- Début des travaux de construction du garage municipal ;
- Acquisition d'un camion F-150 2022 et d'une remorque fermée;

- Début du projet de construction de deux (2) terrains de tennis permanents et obtention d'une subvention de 9 000 \$ de Loisirs et Sport Montérégie en collaboration avec Kino-Québec et de 20 000 \$ du Fonds de développement rural de la M.R.C des Maskoutains ;
- Mandat pour la conception de plan de stationnement pour le Centre Synagri ;
- Aménagement du parc Halte-Vélo des Patriotes;
- Aménagement d'une piste de ski fond et raquette.

### 2. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions du Code municipal, voici l'état de la rémunération mensuelle versée aux membres du Conseil pour l'exercice de leur fonction, au cours de l'année 2022 :

	Maire	Conseillers	Conseiller délégué
<b>Municipalité</b>			
Rémunération de base	23 021.04 \$	5 754.96 \$	
Allocation non imposable	11 510.04 \$	2 879.04 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>34 531.08 \$</b>	<b>8 634.00 \$</b>	
<b>Municipalité régionale de comté</b>			
Rémunération de base	6 828.83 \$		
Allocation non imposable	3 414.42 \$		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 243.25 \$</b>		
<b>Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains</b>			
Rémunération de base			1 592.58 \$
Allocation non imposable			796.40 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2 388.98 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>44 774.33 \$</b>	<b>8 634.00 \$</b>	<b>2 388.98 \$</b>

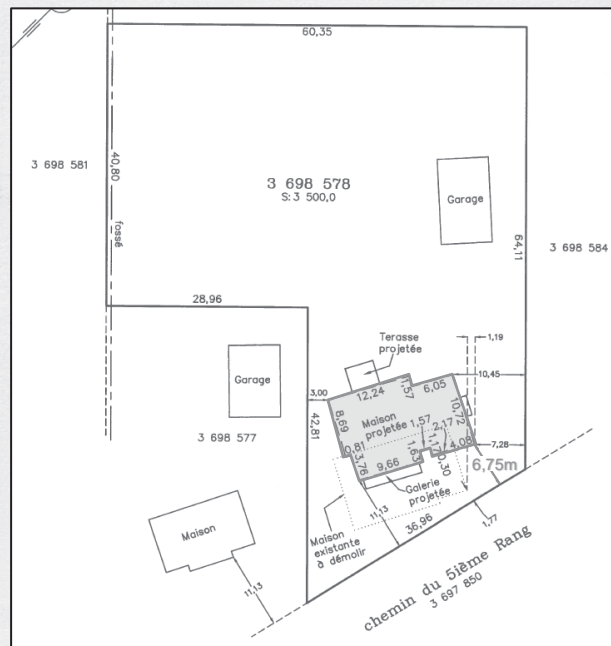
RAPPORT DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

\_\_\_\_\_  
Louise Arpin, Mairesse

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 4 juillet 2023, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant du bâtiment projeté au 195, 5<sup>e</sup> rang, lot 3 698 578.

Cette demande vise à permettre l'implantation de la résidence projetée à 6.75 mètres de l'emprise du chemin publique. La grille de spécification de la zone A-301, du règlement d'urbanisme numéro 06-81, prescrit une marge de recul avant minimal de 10 mètres pour un bâtiment principal résidentiel. Le projet est illustré sur le croquis ci-dessous afin d'aider à la compréhension :



Extrait : Plan du plan projet d'implantation #4 préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2023, à compter de 19 h 30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

**DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 13 JUIN 2023**

**Josiane Marchand,**  
Directrice générale et greffière-trésorière





Arrosage de pelouse, jardin et végétaux	Heures	Adresses PAIRS	Adresses IMPAIRS
Arrosage avec un boyau d'arrosage muni ou non d'une lance / pistolet et de tourniquet	Entre 19h00 et 22h00	Jours pairs	Jours impairs
Arrosage à la main avec un contenant d'au plus 40 litres	Autorisé en tout temps		
NOUVELLE plantation - avec un PERMIS disponible au bureau municipal (20\$) Tourbe, ensemencement ou plantation végétaux	Autorisé en tout temps		
Lavage de véhicules à l'aide d'un boyau muni d'une lance / pistolet	Heures	Adresses PAIRS	Adresses IMPAIRS
Du lundi au vendredi	Entre 8h00 et 19h00	Jours pairs	Jours impairs
Samedi et dimanche	Entre 8h00 et 19h00		
lavage à la main avec un contenant d'au plus 40 litres	Autorisé en tout temps		

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec nous au 450-796-2317 poste 1804 ou à [secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca](mailto:secretaire@municipalitelapresentation.qc.ca)



## ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Avec l'arrivée de la période estivale et des périodes de sécheresse, nous devons réfléchir à des solutions durables afin d'économiser l'eau potable.

**L'eau est une ressource épuisable qu'il faut préserver.** Lorsque vous utilisez l'eau potable, pensez à rationner vos opérations pour **éviter le gaspillage**. Vous contribuerez ainsi à réduire les dépenses reliées à la production d'eau potable. Car oui, **il est important de rappeler que cette dernière à un coût et que tous seront gagnants à l'économiser**. Ainsi nous avons tous avantage à modifier certains comportements.

### **Pensez à utiliser un baril récupérateur d'eau**

En récupérant l'eau, vous diminuez la consommation d'eau potable durant la saison estivale et surtout durant la période de canicule. Cette eau peut vous servir pour arroser votre jardin, vos fleurs et autres végétaux en tout temps.

La Municipalité de La Présentation offre un programme de subvention pour l'achat d'un baril récupérateur de pluie. Voir tous les détails sur notre site internet.

## PISTE CYCLABLE

Il est important de se rappeler qu'en tout temps la piste cyclable doit être dégagée et libre d'objets. Les différents bacs de collectes, les paniers de basket ou autres doivent être placés de façon à ne pas nuire à la circulation sur la piste cyclable.



## TRAVAUX BRUYANTS

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

### ARTICLE 43 - TRAVAUX BRUYANTS

Entre 22 heures et 7 heures, il est interdit à toute personne d'exécuter ou de faire exécuter des travaux susceptibles de faire du bruit de façon à nuire à la paix, à la tranquillité et au bien-être d'une ou de plusieurs personnes du voisinage, notamment mais non limitativement :

- 1° scier ou fendre du bois;
- 2° tondre le gazon;
- 3° faire de la soudure;
- 4° effectuer des travaux de menuiserie, de débosselage ou de mécanique.

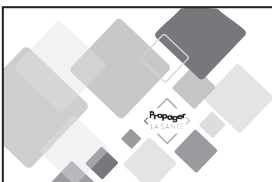
Le présent article ne s'applique pas aux travaux de déneigement, ni aux travaux d'utilité publique, lorsque ceux-ci sont nécessaires pour cause de sécurité publique ou pour effectuer des réparations et à toute entreprise qui abat un arbre ou qui exécute des travaux par mesure de sécurité.

## BIENVENUE

La Municipalité de La Présentation souhaite cordialement la bienvenue aux nouveaux locataires et propriétaires de notre municipalité.

N'hésitez pas à consulter notre site internet  
[www.municipalitelapresentation.qc.ca](http://www.municipalitelapresentation.qc.ca),  
à aimer notre page Facebook  
<https://www.facebook.com/loisirs.lapresentation>  
ou à nous contacter au bureau municipal  
au 450 796-2317 poste 1804 pour recevoir de  
l'information sur les services offerts.

Les employés municipaux  
se feront un plaisir de vous renseigner.



## La maladie de Lyme est présente partout en Montérégie



En Montérégie, près de 135 personnes ont contracté la maladie de Lyme en 2022. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Les tiques transmettent d'autres maladies graves, tel que l'anaplasmose. Cette maladie qui n'était présente qu'aux États-Unis, commence à être rapportée en Montérégie. Les changements climatiques ont un rôle à jouer dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. En effet, les étés plus chauds et plus longs, des hivers moins froids peuvent favoriser l'activité des tiques sur une plus longue période. Les citoyens doivent donc être vigilants d'avril à novembre, même si le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de mai et septembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures (voirie, moniteurs de camps d'été) peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des

piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un pharmacien ou d'un médecin pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez  
[www.maladiedelymeMonteregie.com](http://www.maladiedelymeMonteregie.com)



# À LA SUITE DE VOTRE DÉMÉNAGEMENT

vous souhaitez disposer de certains meubles?

## APPORTEZ VOS GROS ITEMS À L'ÉCOCENTRE !



La mission  
des écocentres  
est de dévier  
les encombrants  
de l'enfouissement  
en appliquant les  
principes de  
recyclage et de  
valorisation

### ACTON VALE

SAMEDI ET DIMANCHE  
68, rue Noël-Lecomte

### SAINT-HYACINTHE

VENDREDI, SAMEDI  
ET DIMANCHE  
1880, rue Brouillette

MIEUX TRIER  
C'EST MIEUX RECYCLER!

[WWW.RIAM.QUEBEC](http://WWW.RIAM.QUEBEC)  
450 774-2350





RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## ATTENTION : LES BACS VERTS ET BRUNS NE DÉMÉNAGENT PAS !

**Saint-Hyacinthe, le 13 juin 2023** – Chaque année, la période des déménagements nous revient avec le 1<sup>er</sup> juillet et la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres que les bacs verts destinés à la collecte sélective des matières recyclables et les bacs bruns fournis pour permettre la collecte des matières organiques doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou à consulter le calendrier de collecte relatif à votre nouvelle adresse sur notre site Internet au

<https://www.riam.quebec/calendriers-des-collecte> .

### VOUS DÉMÉNAGEZ?



Dites « au revoir » à vos  
deux vieux copains !



Le bac brun  
et le bac vert  
ne déménagent pas

Des bacs vous attendent à votre nouvelle adresse.  
Veuillez communiquer avec votre municipalité si ce  
n'est pas le cas.

La Régie intermunicipale d'Acton et des  
Maskoutains vous souhaite un bon déménagement !





## DÉMÉNAGEMENTS ET COLLECTES DE GROS REBUTS LA PRÉSENTATION : MERCREDI 12 JUILLET, DÈS 7 HEURES

**Saint-Hyacinthe, le 5 juin 2023** – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle à la population de ses municipalités membres, que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet, selon votre lieu de résidence. Cette deuxième collecte annuelle permet de répondre aux besoins des citoyens à l'occasion de la période des déménagements.

### Modalités spécifiques :

- Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue avant 7 h, la journée fixée pour la collecte ou la veille de celle-ci, selon chaque secteur. La collecte s'effectue à compter de 7 h et que elle est **effectuée par un camion distinct** de celui qui fait la collecte régulière des déchets, **selon un horaire différent**.
- Les gros rebuts doivent être **déposés de façon ordonnée, en bordure de la rue**, même pour les immeubles multilogements habituellement collectés en cour arrière. De plus, les gros rebuts déposés dans des remorques, des camions ou autres ne seront pas ramassés.
- **Seuls les « gros objets » sont ramassés** lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petites tailles, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.
- **À la suite d'un changement de la loi, l'entrepreneur de collecte n'est plus autorisé à procéder au ramassage de toute matière visée par un programme de responsabilité élargie des producteurs.** Ainsi, les téléviseurs, ordinateurs, systèmes de son ou autres appareils visés par le programme de l'ARPE ou les appareils réfrigérants (climatiseurs, frigos, congélateurs, refroidisseurs à vin) visés par le programme de Go Recycle ne pourront être ramassés et ils devront être apportés dans un point de dépôt officiel selon chaque type de matière.

Pour informations : consulter le site Internet de la Régie au [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec).  
Une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

**Exemples de gros rebuts acceptés** : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux, équipements sportifs (filet de hockey, banc et vélo exerciseur), etc. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif avant d'être déposés à l'endroit du ramassage.

**Exemples de rebuts non acceptés** : Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, appareils électroniques ou informatiques, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

**UN CONSEIL** : *Le réemploi demeure la meilleure alternative de disposition des objets en bon état et encore utilisables. Avant de les jeter, pensez à les offrir à un organisme ou un commerce de vente d'objets usagés. Les sites de revente de tels objets sont également une solution à envisager.*

La Régie met également à la disposition des citoyens de ses municipalités membres, deux écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale, où il est possible de disposer des rebuts encombrants d'origine résidentielle, de la mi-avril à la fin novembre.



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



LA GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
UNE RESPONSABILITÉ  
COLLECTIVE!

**LES ÉCOCENTRES SERONT OUVERTS LES  
SAMEDIS 24 JUIN ET 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023**



**Saint-Hyacinthe, le 31 mai 2023** – Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale seront ouverts les samedis 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet afin de mieux répondre aux besoins de la population en cette période d'achalandage important lié aux nombreux déménagements.

L'écocentre de Saint-Hyacinthe de la Régie est situé au 1880, rue Brouillette et il est accessible gratuitement sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, chaque vendredi, samedi et dimanche, de la mi-avril jusqu'à la fin du mois de novembre, de 8 h 30 à 16 h 30. De plus, celui situé à Acton Vale, au 68, rue Noël-Lecomte, est également ouvert tous les samedis et dimanches durant cette même période, aux mêmes heures.

Les **matières admissibles** sont les peintures, l'huile et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), les résidus électroniques et informatiques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de sécurité lors des opérations, seules les remorques de 4 x 8 pieds ou moins sont acceptées au site de Saint-Hyacinthe, alors qu'à Acton Vale, la configuration du site permet d'y accueillir les remorques de 5 X 10 ou moins de façon tout aussi sécuritaire pour les usagers.

Quant aux bureaux de la Régie, il est important de noter que ceux-ci seront fermés les lundis 26 juin et 3 juillet à l'occasion des deux congés. Cependant, les collectes de matières résiduelles prévues ces deux jours auront lieu conformément au calendrier régulier.



## **CRÉATEUR D'AMITIÉ** **DEPUIS 40 ANS !**

Devenir un parrain ou une marraine, à raison de 3 h de loisirs par mois, c'est être un agent de changement pour la société !

Parrainage civique recherche 8 bénévoles de la région afin de partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec un nouvel ami.

Grâce à cette amitié, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne marginalisée par ses divergences. (Déficience intellectuelle, physique et trouble du spectre de l'autisme).

Venez bâtir un monde plus riche et inclusif avec nous !

**CONTACTEZ-NOUS AU 450 774-8758**  
**[parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)**



# PRÉVENIR LES RISQUES

## LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT



 Ville de  
Saint-Hyacinthe  
Technopole agroalimentaire

## COMMUNIQUÉ



Les entreprises agricoles de la grande région maskoutaine qui font le choix de poser des gestes pour la collectivité et les générations futures peuvent maintenant bénéficier d'une valorisation à la hauteur de leurs efforts avec la reconnaissance **Ferme agrE&U environnementale**.

Cette dernière permet de valoriser les entreprises agricoles qui ont mis en place au moins trois pratiques agroenvironnementales sur leur ferme ciblant minimalement deux des thématiques suivantes :

- réduction de l'usage des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement;
- amélioration de la santé et la conservation des sols;
- amélioration de la gestion des matières fertilisantes;
- optimisation de la gestion de l'eau;
- amélioration de la biodiversité.

Cette reconnaissance permet le rayonnement de l'entreprise à titre de leader en agroenvironnement auprès de ses clients et fournisseurs, des instances municipales et gouvernementales, ainsi qu'auprès de la population et des consommateurs.

Le programme offre également un montant forfaitaire équivalant à 4 heures **d'accompagnement** en services agronomiques pour la complétion du cahier des charges.

Pour plus d'information :

<https://monteregie.upa.qc.ca/producteur/agroenvironnement/programme-ferme-agreauenvironnementale/reconnaissance-ferme-agreauenvironnementale>

Si vous souhaitez participer au programme, contactez Frédérique Gagné au [fgagne@upa.qc.ca](mailto:fgagne@upa.qc.ca).



## LA FORMATION CONTINUE



Que ce soit dans le secteur de la santé, de la technologie de l'informatique ou de l'éducation, il est essentiel que les individus poursuivent leurs apprentissages tout au long de leur carrière.

La formation continue chez les adultes peut répondre aux besoins des employeurs qui souhaitent garder leur organisation à la fine pointe des pratiques de son secteur, mais également à l'employé qui désire évoluer professionnellement. Différentes institutions peuvent offrir de la formation afin de répondre tant aux besoins de l'employeur que de l'individu. Pensons notamment à Parcours formation, le service aux entreprises du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, qui contribue à la performance des entreprises et au développement des compétences des travailleurs.

Des formations personnalisées sont offertes aux employeurs et aux particuliers, de même que différents programmes complets et du perfectionnement. Au SARCA, nous rencontrons régulièrement des gens qui souhaitent obtenir de

l'information sur les attestations d'études professionnelles (AEP), notamment en service de garde en milieu scolaire et en assistance à la personne en résidence privée pour aînés autonome ou semi-autonome. Nous vous invitons à visiter le site Internet de Parcours formation pour explorer toute l'offre de service : [www.parcoursformation.com](http://www.parcoursformation.com). La formation continue peut également être suivie au niveau collégial et universitaire.

L'acquisition de compétences augmente incontestablement l'implication et la motivation des travailleurs. Elle permet également à l'individu qui souhaite intégrer le marché du travail d'être davantage confiant en ses capacités et d'être plus attractif auprès des employeurs. La société et le monde du travail évoluent rapidement et il est indispensable que l'humain développe les compétences requises dans son domaine d'emploi.

Pour vous accompagner dans ce processus, sachez que vous avez accès gratuitement à un service d'information et d'orientation scolaire et professionnel. Celui-ci est offert sur place, dans les municipalités des MRC des Maskoutains et d'Acton. N'hésitez donc pas à communiquer avec nous.

### Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

[audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca)

450 773-8401, poste 6731



Audrey Gatineau Pro

## PUBLICITÉS



LES CONSTRUCTIONS  
**STEVEN LUSSIER INC.**

Résidentiel | Commercial | Agricole

450 278-2134

SOUSSION 100% GRATUITE

**VOTRE EXPERT DE CONFIANCE LOCAL POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION**

**NOTRE EXPERTISE :**

- Toiture de bardeaux  
*Accrédité IKO - Offre de financement*
- Toiture de tôle
- Installation portes et fenêtres

- Rénovation | Agrandissement agricole
- Projets sur mesure
- Garage



**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT POUR LA SAISON 2023!**

[constructions.stevenlussier@gmail.com](mailto:constructions.stevenlussier@gmail.com) • [www.stevenlussier.com](http://www.stevenlussier.com)

RBQ 5798-0765-01



Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

**Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.**

## C'est pourquoi nous sommes là.



**Olivier L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM**

Planificateur financier et Conseiller en placement auprès de Gestion de capital Assante Ltée.  
Conseiller en sécurité financière auprès de Services de succession et d'assurances Assante Inc.

1200 Daniel-Johnson Ouest, 4<sup>e</sup> étage, Bureau 4000  
St Hyacinthe, QC J2S 7K7  
Bur. : (450) 250-0722 | Cell : (450) 502-4744  
olheureux@assante.com



GESTION DE PATRIMOINE  
**ASSANTE**



**Côté Plumes**  
KIOSQUE FERMIER

PRODUITS DE VOLAILLES  
PRÊTS-À-MANGER  
FRAISES DE SERRES  
PRODUITS LOCAUX



HEURES D'OUVERTURE:  
LUNDI AU VENDREDI : 10H À 18H  
SAMEDI ET DIMANCHE: 10H À 17H

242 GRAND RANG, LA PRÉSENTATION  
450-253-2089

**LES ENTREPRISES**

# **B.J.B.** inc.

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN**

**Bureau : 450.796.5795**

**Steve Joyal Cell :  
450.278.5995**

**Jacques Joyal Cell :  
450.771.8600**

**À VOTRE SERVICE DEPUIS  
PLUS DE 35 ANS**

**FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE**




**VOTRE RÊVE, MA MISSION**  
pour la vente ou l'achat de votre propriété contactez-moi

**MICHEL DROUIN**  
Courtier immobilier résidentiel et commercial

**514 296-2085**  
michel-drouin.com

Résident depuis **20** ans


michel.drouin@remax-quebec.com



Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome de RE/MAX Québec inc.

**450 464-1000**  
170, Serge-Pepin, Belœil

**USINAGE GÉNÉRAL**



*Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé  
Acier • Aluminium • Acier inoxydable*

**450 796.5811 450 223.4454**  
122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0




**Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur**

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

**Joanie Richard**  
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accespharma.ca

Accèspharma  
par Walmart

Masso-thérapeute



**Danny Plante**

Massages offerts :

- Suédois
- Shiatsu
- Pierres chaude
- Intra-musculaire
- Thérapeutique
- Détente

**450 223-9318**  
Reçus disponibles




Vente de pièces et équipements neufs ou usagés

**450 796-4000**

agrosolutionsdm.com

625, Rang Salvail Sud, La Présentation



Technicienne en hygiène & soins des pieds

# Danny Plante

Soins des pieds  
Durillon  
Callosité  
Mycose  
Ongle incarné

Beauté des pieds  
Exfoliant  
Pédicure  
Vernis ou gel UV

**450 223-9318**  
Reçus disponibles



*Clinique Vétérinaire La Présentation*

**Dre Kateri Charron m.v.**

Médecine et chirurgie  
pour petits animaux  
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) JOH 1B0 Tél.: 450 796-1885



## Carrosserie Raymond Laguë



- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

**901 Salvail Nord, La Présentation, JOH 1B0**  
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473



# Cantine

LA PRÉSENTATION

**NOUS SOMMES OUVERTS À L'ANNÉE**  
Salle à dîner intérieure

**POUR LES HEURES D'OUVERTURE,  
SUIVEZ-NOUS SUR**  Cantine La Présentation

**888, rue Principale, La Présentation | 450 796-4271**

# Clinique Dentaire St-Thomas

**SERVICES OFFERTS**

- Dentisterie générale
- Dentisterie esthétique
- Anesthésie générale
- Couronne et prothèse sur implants
- Traitement de canal
- Extraction de dents de sagesse
- Traitement de gencives
- Blanchiment




**dentaide** 

(suite 201)  
**6165, BOUL. LAFRAMBOISE**  
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)  
**796-3303**

De la conception à la livraison !

impressions   
**KLM**

T 450.795.3219 || SF 1.800.322.3219  
F 450.795.6122 || C kl@cgocable.ca

125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC JOH 1S0

**Concepteur et imprimeur de votre journal**

# Esthétique Guylaine



ÉPILATION - ÉLECTROLYSE - SOIN VISAGE

**450 223-0838**

1097, RANG SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION, JOH 1B0  
Guylaine Lestage propriétaire



**DPA**  
assurances  
DESMARAIS / PINSONNEAULT / AVARD

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET  
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

3395, rue Picard  
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3  
Téléphone : 450 250-3321, poste 22228  
Télécopieur : 450 250-4388  
Sans frais : 1 800 361-9866  
dpaassurances.com

Mario Poirier  
Courtier en assurance de dommages  
Directeur division agricole  
mario.poirier@groupe dpa.com

Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil



**Style Coiffure**  
ELLE ET LUI

Chantal Dallaire  
stylistecoloriste

**450.796.4976**  
597 Gagnon, La Présentation



CENTRE DENTAIRE  
Ste-Madeleine

Tél.: 450-795-6101  
info@centredentairestemadeleine.ca  
www.centredentairestemadeleine.ca  
45, de la Promenade, Ste-Madeleine,  
Qc, J0H 1S0

DRE. SYLVIE VALLÉE, DMD  
DRE. ANNIE V. BRUNET, DMD

**EXCAVATION** Licence RBQ # 5665-8107-01



**Luc Beaugregard inc.**

**EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIERE**

**(450) 796-2426**

**619, Bas des Étangs  
La Présentation J0H 1B0**



**CLÔTURES Distinction**  
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION INC.

Plus de 20 ans d'expérience

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Mailles de chaîne, bois,  
clôtures ornementales, rampes, PVC  
www.cloturesdistinction.com

Bur.: 450 488-0095

info@cloturesdistinction.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01



M.G. Mains d'expert inc.  
530, rue Gagnon  
La Présentation



R.B.Q. : 5689-8059-01

**Jacky Morissette**  
Entrepreneur Général en rénovation  
Mini-excavation et démolition  
Réparation de fissure • Drain français  
Bassin de rétention  
Nivelage de terrain et plus...

Caroline Gélinas  
Entretien d'espace vert

Bureau : 450 796-1388 • Cell. : 450 501-8813  
Info : 450 502-8813



**RAMPES ET BALCONS PRÉCISION inc.**  
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ

VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION  
Rampes en aluminium et rampes vitrées  
Terrasses en bois - Balcons en fibre de verre  
www.balconsprecision.com

Bur.: 450 488-0095

info@balconsprecision.com  
538, rue Raygo, La Présentation Qc. J0H 1B0 RBQ 5644-3831-01

Création  
EN-TÊTE COIFFURE

SOPHIE CROTEAU, styliste-coloriste  
764, rue Principale, La Présentation  
T. 450 796-5054



f